



Hotel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
L-4138 Esch-sur-Alzette

www.esch.lu

Ordre du Jour du Conseil Communal du 24 septembre 2010

1) Convention n° 2051 du 27 avril entre la Ville et CFL-Immo S.A. pour une station Vel'OK

La Ville d'Esch-sur-Alzette et CFL-Immo S.A. ont conclu une convention permettant au Centre d'Initiative et de Gestion Local (CIGL) d'installer une station de vélos au parvis de la Gare, boulevard J.F. Kennedy. La Ville paiera une redevance annuelle de 25,- EUR et une indemnité unique de 690,- EUR pour frais de dossier.

2) Achat d'une garage préfabriqué de la part de Madame Jocelyne CAMERLO

La Ville d'Esch-sur-Alzette achète de la part de Madame Jocelyne CAMERLO un garage préfabriqué sis sur le terrain de la Ville, parcelle inscrite au cadastre de la Ville dans la section B de Lallange sous le N° 340/2949 au lieu-dit « Résidence Theisen » après la résiliation de notre convention du 26 octobre 1995. L'opération se fait pour un prix de 2.000,- EUR. Le garage est acquis pour le louer aux riverains.

Rép : 312/2010

3) Intégration d'un terrain sis « rue Guillaume Kroll » dans le Domaine Public Communal

La Ville intègre une place, inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette dans la section A d'Esch/Nord sous le n° 2316/16904 au lieu-dit « rue Guillaume Kroll », d'une contenance de 28 ares 89 centiares, appartenant au Domaine Privé de la Ville dans le Domaine Public Communal. Cette intégration se fait pour régulariser la situation existante, la parcelle faisant partie de la voirie publique.

Chef de Service
des Biens Communaux



Hotel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
L-4138 Esch-sur-Alzette

www.esch.lu

Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 2009

Au collège des
Bourgmestre et Échevins

Conc : Intégration d'un terrain appartenant au Domaine Privé Communal dans le Domaine Public de la Ville.

Madame le Bourgmestre,
Madame, Messieurs les Échevins,

Je me permets de vous transmettre le présent dossier afin de le soumettre au vote du Conseil Communal.

Il s'agit d'intégrer dans le Domaine Public de la Ville d'Esch-sur-Alzette la place inscrite sous le n°2316/16904 cadastral de la section A d'Esch-Nord (contenance 28 a 89 ca) faisant actuellement partie du Domaine Privé Communal. Cette parcelle forme la rue Guillaume Kroll et l'intégration se fait pour régulariser la situation existante, vue la nature de la parcelle comme rue.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes meilleurs sentiments.

L'ingénieur géomètre de la Ville,



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
SH

Délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 15 septembre 2010

Présents: Mutsch, bourgmestre-président.
Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins.
Clement, secrétaire communal.

Absents:

Le Collège des Bourgmestre et Echevins;

**Objet: Intégration de terrains du Domaine Privé Communal dans le
Domaine Public de la Ville**

Considérant qu'il y a lieu d'intégrer la place inscrite au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, dans la section A d'Esch-Nord, sous le numéro **2316/16904** (contenance 28 a 29 ca) faisant actuellement partie du Domaine Privé Communal dans le Domaine Public de la Ville ;

Considérant que cette parcelle forme la rue Guillaume Kroll et qu'il y a par conséquent lieu de régulariser la situation ;

Vu le plan de situation ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

**décide
à l'unanimité**

de proposer au conseil communal l'intégration du terrain précité du Domaine Privé Communal dans le Domaine Public de la Ville.

en séance

date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le *15.9.10.*

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,